



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 juin 2025
Convocation en date du 28 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie - 1 rue Nationale, à **BALLOTS**, sous la présidence de M. QUARGNUL François, Maire.

Sont convoqués :

| <u>Nom - Prénom</u> | <u>Présent</u> | <u>Excusé</u> | <u>Absent</u> | <u>Pouvoir</u> |
|--|----------------|---------------|------------------------|----------------|
| M. François QUARGNUL, maire | X | | | |
| M. Maxime CHAUVIN, adjoint | X | | | |
| Mme Alexia DALIFARD, adjointe | X | | | |
| M. Christel JEGU, adjoint | X | | | |
| Mme Evelyne CLAEREBOUT, adjointe | X | | | |
| Mme Liliane MAILLERIE | | X | | |
| Mme Christine PAILLARD | X | | | |
| M. Denis LOUAISIL | X | | | |
| M. Fabrice RIOTTOT | | X | | A Flora BRETON |
| M. Alexandre BOCHER | | | X | |
| Mme Céline BRIAND | X | | | |
| Mme Mélanie SABIN | X | | | |
| M. Ludovic PELTIER | X | | | |
| Mme Flora BRETON | X | | | |
| M. Gaël HOUDELIN | X | | | |
| TOTAL | 12 | 2 | 1 | |
| Nombre de conseillers municipaux en exercice : | | 15 | Nombre de votants : 13 | |

M. QUARGNUL désigne Mme CLAEREBOUT Evelyne, secrétaire de séance.

M. QUARGNUL demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 07 mai 2025.

ORDRE DU JOUR

- I - Affaires générales
- II - Communication et cadre de vie
- III - Affaires culturelles et touristiques
- IV - Affaires scolaires et périscolaires
- V - Urbanisme - Bâtiments
- VI - Affaires économiques
- VII - Sport - Vie associative - Jeunesse
- VIII - Finances
- IX - Questions diverses
- X - Informations

M. François QUARGNUL, maire, rappelle aux conseillers municipaux un extrait de la Charte de l'Élu Local - Article L1111-1-1 du CGCT :

Alinéa 3 : « L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. »

I - AFFAIRES GENERALES

/////

II - COMMUNICATION ET CADRE DE VIE

////

III - AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISTIQUES

////

IV - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Objet 2025-038 - Commune de Craon - Participation frais de scolarité

Le conseil municipal,

VU la délibération de la commune de Craon, en date du 30 avril, quant à leur participation aux frais de scolarité pour 2 élèves scolarisés à Ballots et domiciliés à Craon et acceptant la participation à hauteur de 1 695 € par élève

EMET un favorable et

AUTORISE le maire à émettre le titre de recettes d'un montant total de 3 390 €.



V - URBANISME - BATIMENTS - VOIRIE

Objet 2025-039 - Projet aménagement commerce - Relance appel d'offres pour deux lots

Le conseil municipal,

VU le compte-rendu de la commission d'appel d'offres ayant eu lieu le 26 mai 2025 concernant le marché public pour la réhabilitation et la transformation d'une ancienne maison d'habitation en cellule commerciale avec extension neuve déclarant infructueux les lots :

- Lot 2 - VRD - Espaces verts : offre inacceptable
- Lot 13 - Plomberie - Chauffage - Ventilation : offre irrégulière : non conforme car partielle

PREND note que l'appel d'offres a été relancé pour ces deux lots.

Objet 2025-040 - Projet aménagement commerce - Attribution de marchés

Mme Flora BRETON se retire de la séance le temps de ce sujet.

Le conseil municipal,

Considérant la décision de réaliser des travaux de réhabilitation et de transformation d'une ancienne maison d'habitation en cellule commerciale avec extension neuve,

Considérant la consultation d'entreprises sous forme d'une procédure adaptée avec publicité préalable, en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics (les travaux ont fait l'objet de 13 lots),

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'études IE Architecture

DECIDE de retenir pour chacun des lots suivants :

- Lot 01 : Désamiantage - Démolition : entreprise EMERAUDE Dépollution pour 38 969,01 € HT - 46 762,81 € TTC
- Lot 04 : Charpente - Bardage bois : entreprise LUTELLIER pour 117 620,15 € HT - 141 144,18 € TTC
- Lot 05 : Couverture - Bardage bac acier et couverture ardoises : entreprise LUTELLIER pour 31 859,93 € HT - 38 231,92 € TTC
- Lot 06 : Couverture - Étanchéité : entreprise FROGER pour 13 900,00 € HT - 16 680,00 € TTC
- Lot 07 : Menuiseries extérieures et Lot 9 : Menuiseries intérieures : entreprise MONNIER pour 40 000,00 € HT - 48 000,00 € TTC
- Lot 10 : Carrelage - Faïence : entreprise BARBOT Carrelage pour 11 690,85 € HT soit 14 029,02 € TTC.
- Lot 11 : Peinture - Revêtements muraux - Revêtement de sol souple : entreprise GERAULT pour 10 301,24 € HT - 12 361,49 € TTC

AUTORISE le maire ou un adjoint à signer tous documents nécessaires.

Les lots 2, 3, 8, 12 et 13 seront attribués ultérieurement.

Objet 2025-041 - Robot de tonte

Le conseil municipal,

VU les devis présentés pour l'achat ou la location d'un robot de tonte pour les terrains de football,

VALIDE la proposition de l'entreprise BREILLON - BERTRON pour la somme totale de : 10 278,27 € HT - 12 333,92 € TTC.

Objet 2025-042 - Lotissement Les Trois Chênes - Attribution de marchés

Le conseil municipal,

Considérant la décision de réaliser les travaux de viabilisation du lotissement des Trois Chênes,

Considérant la consultation d'entreprises sous forme d'une procédure adaptée avec publicité préalable, en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics (les travaux ont fait l'objet de 4 lots),

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'études Plaine Etude

DECIDE de retenir pour chacun des lots suivants :

- Lot 01 : Terrassements - Voiries - Réseaux eaux pluviales et eaux usées : entreprise LATP pour 338 455,56 HT
- Lot 02 : Réseaux de télécommunication et adduction eau potable : entreprise SORELUM pour 74 648,00 € HT
- Lot 03 : Aménagements paysagers : entreprise LEROY Paysages pour 19 605,19 € HT
- Lot 04 : Contrôles des réseaux eaux pluviales et eaux usées : entreprise SOA pour 5 284,20 € HT -

AUTORISE le maire ou un adjoint à signer tous documents nécessaires.

VI - AFFAIRES ECONOMIQUES

Objet 2025-043 - Location gérance commerce bar tabac BALLOTS/SNC LE 66 (PELHATRE-ROUDIER)

Le conseil municipal,

VU la candidature, pour la reprise du commerce bar tabac, sis 22 rue Nationale à BALLOTS, de M. Dewi PELHATRE et Mme Ophélie ROUDIER, domiciliés à LA GRAVELLE (Ille et Vilaine),

EMET un avis favorable pour la signature d'un acte de location-gérance de deux (2) ans du fonds de commerce de DÉBIT DE BOISSONS, RESTAURANT, VENTE DE JOURNAUX, DE CONFISERIE ET DE JEUX auquel est ANNEXÉE UNE GÉRANCE DE DÉBIT DE TABAC, connu sous le nom commercial l'enseigne anciennement « La RENAISSANCE » et désormais « L'ANNEXE », exploité à BALLOTS (53350) 22, rue Nationale dans l'immeuble sis à BALLOTS (53350) 22, rue Nationale, cadastré section G n°592 (pour partie), 906 et 922 ; au profit de M. Dewi PELHATRE et Mme Ophélie ROUDIER ou toute société au sein de laquelle l'un d'entre eux sera associé,

PRECISE que ce fonds comprend :

- L'enseigne ;
- Le nom commercial « L'Annexe » ;
- La clientèle et l'achalandage y attachés ;
- Le droit à la jouissance des lieux où est exploité le fonds pour toute la durée du contrat selon les modalités ci-après définies ;
- La licence de débit de boisson de 4^{ème} catégorie et la licence restaurant ;

FIXE le montant de la redevance mensuelle à 400 €, remboursement total de la taxe foncière y inclus la taxe des ordures ménagères, versement d'un mois de dépôt de garantie ;

PRECISE que la redevance sera d'un montant de 225 € au cours des six premiers mois de la location-gérance ;

PRECISE que les frais, droit et honoraires afférents à l'acte de location-gérance seront à la charge des locataires-gérant ;

EMET un avis favorable à cette location-gérance, avec une date d'effet en juillet 2025,

AUTORISE le maire ou un adjoint à signer l'acte de location-gérance auprès de Maître MARSOLLIER-BIELA, notaire à Cossé le Vivien et tout autre document se rapportant à ce dossier.

VII - SPORT, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE

Objet 2025-044 - Demande de subvention Association MAM Les P'tits Breillotins

Le conseil municipal,

VU la demande de subvention faite par l'association MAM Les P'tits Breillotins

N'EMET pas un avis favorable à cette demande en précisant que la compétence petite enfance appartient à la communauté de communes du Pays de Craon et que cette association est à but lucratif. Il sera précisé à ladite association de se tourner vers la communauté de communes.

VIII - FINANCES

/////

IX - QUESTIONS DIVERSES

Objet 2025-045 - Achat de bacs à fleurs

Le conseil municipal,

VU les propositions faites par deux entreprises pour l'achat de 7 bacs à fleurs,

EMET un avis favorable à la proposition de l'entreprise BARON pour des bacs à fleurs en acier Corten, afin de garder une harmonie dans le bourg, pour la somme de 4 000 € HT.

Objet 2025-046 - Participation aux frais - sortie à Paris

Le conseil municipal,

VU la proposition faite aux élus, anciens élus et agents d'aller à Paris, sur une journée, pour la visite du Sénat et d'une soirée dans un cabaret

EMET un favorable à la participation de 70 € de chacun des participants

AUTORISE le maire à émettre les titres de recettes correspondants.

X - INFORMATIONS

///